ART. 2 N° 1419

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N º 1419

présenté par Mme Soudais, Mme Dufour, Mme Leboucher, Mme Pascale Martin, M. Saintoul, M. Tavel et Mme Manon Meunier

ARTICLE 2

À l'alinéa 5, après le mot :

« employeur »,

insérer les mots:

« communique au ministère du travail et à Pôle emploi et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser que les indicateurs sur les travailleurs séniors devront être envoyés par l'entreprise au Ministère du Travail ainsi qu'à Pôle Emploi.